



Projet financé par
l'Union européenne

PROJET EUROMED JUSTICE III



COMPOSANTE I ACCÈS À LA JUSTICE ET AIDE JUDICIAIRE

SF 1.1

1^{er} Séminaire de formation

**« INTRODUCTION DES TECHNOLOGIES ET DES STATISTIQUES DANS LE
JUDICIAIRE : L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION DANS LA JUSTICE ; LES MEDIAS ET LA
JUSTICE »**

Budapest (HU), du 1^{er} au 3 octobre 2013



PROJET EUROMED JUSTICE III

COMPOSANTE I



Projet financé par

ACCES Á LA JUSTICE ET AIDE LÉGALE

l'Union européenne

SF 1.1

**« INTRODUCTION DES TECHNOLOGIES ET DES STATISTIQUES DANS
LE JUDICIAIRE : L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET
DE LA COMMUNICATION DANS LA JUSTICE ; LES MEDIAS ET LA JUSTICE »**

1-3 octobre 2013, Budapest (HU)

ORDRE DU JOUR

Lundi 30 septembre 2013

19h30 - 21h00 Dîner de bienvenue pour les représentants des pays partenaires du Voisinage Sud.

Mardi 1^{er} octobre 2013

09h00 - 09h15 **Enregistrement des participants**

09h15 - 09h30 **Discours de bienvenue**

Zoltán NÉMETH, Chef du Département de droit international privé, ministère de l'Administration publique et de la Justice, Hongrie.

Andrés SALCEDO VELASCO, Chef d'équipe, Projet EuroMed Justice III, Barcelone (ES).

09h30 - 09h45 **Présentation du Projet EuroMed Justice III. Principales questions proposées pour la discussion, programme de travail et méthodologie à suivre durant le séminaire.**

Andrés SALCEDO VELASCO

José María FERNÁNDEZ VILLALOBOS, Responsable de formation, Projet EuroMed Justice III, Barcelone (ES).

09h45 - 10h45 **Présentation du travail réalisé au cours de la 1^{ère} phase du projet par rapport à la justice et l'utilisation des nouvelles technologies.**

Xavier MONSÓ, Expert - Expert principal à court terme lors de la première phase du Projet.

Débat

- 10h45 - 11h15 Pause café
- 11h15 - 13h00 **Tour de table. Présentation des participants par les participants et présentation de la situation dans les pays partenaires du Voisinage Sud : l'influence des technologies et des statistiques pour les bureaux des procureurs et les tribunaux dans les pays partenaires du Voisinage Sud. Les technologies de l'information, la charge de travail et les retards indus dans les tribunaux.**
- Chaque délégation disposera de **12-15 minutes** environ pour se présenter et décrire la situation actuelle dans son pays dans les domaines couverts par ce séminaire.
- 13h00 - 14h30 Déjeuner
- 14h30 - 16h30 **Exposé sur «e-Justice et portails web : la communication avec les citoyens et les professionnels »**
- Jaana POHJANMÄKI*, Coopération juridique en matière civile, DG Justice et Affaires intérieures, Conseil de l'Union européenne.
- Débat
- Fin de la première journée

Mercredi 2 octobre 2013

- 09h30 - 11h00 **Exposé sur « Les médias sociaux (TV, Internet, Facebook, radio, etc.) et l'administration de la justice : les nouvelles judiciaires. » (I)**
- Nico SNELDERS*, Juge, Conseil supérieur de la Justice, Belgique.
- Débat
- 11h00 - 11h30 Pause
- 11h30-13h00 **Exposé sur « Les médias sociaux (TV, Internet, Facebook, radio, etc.) et l'administration de la justice : les nouvelles judiciaires. » (II)**
- Nico SNELDERS*
- Débat
- 13h00 - 14h30 Déjeuner
- 14h30 - 17h00 **« Les médias sociaux (TV, Internet, Facebook, radio, etc.) et l'administration de la justice : les nouvelles judiciaires. » (III)**
- Discussion sur une étude de cas.
- Fin de la 2^e journée

Jeudi 3 octobre 2013

09h30 - 11h00 **Exposé sur « Comment les pays membres de l'UE traitent les technologies de l'information et les statistiques : élaboration de statistiques, collecte de données interne et externe dans le domaine de la justice, construction d'une base de données, communication interne et externe. »**

Norbert LAKY, Chef du Département informatique, Bureau National du Pouvoir Judiciaire, Hongrie.

Débat

11h00 - 11h30 Pause café

11h30 - 13h00 **Exposé sur : « Le soutien des institutions judiciaires à la gestion et à l'administration dans le domaine de l'administration de la justice : une mention spéciale des techniques visant à améliorer la circulation des documents juridiques et des techniques destinées à mesurer la performance de l'administration de la justice. »**

László ÖRKÉNYI, Juge, Chef de Département, Bureau National du Pouvoir Judiciaire, Hongrie.

Débat

13h00 - 14h30 Déjeuner

14h30 - 15h30 **« e-Justice et portails web : la communication avec les citoyens et les professionnels »**

Atelier

15h30 - 15h45 **Présentation du soutien offert par le site Internet du projet**

José María FERNÁNDEZ VILLALOBOS

15h45 - 16h15 **Session plénière, débat et conclusions.**

José María FERNÁNDEZ VILLALOBOS

16h15 - 16h30 Clôture du séminaire

Andrés SALCEDO VELASCO

Dávid Guyás, Conseiller juridique, ministère de l'Administration publique et de la Justice, Service de la coopération judiciaire internationale ; coordinateur national du projet Euromed Justice III en Hongrie.

Fin du séminaire de formation

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le projet

Le projet Euromed Justice III financé par l'UE avec un budget de € 5 millions pour la période 2011-2014 entend poursuivre les succès remportés par Euromed Justice I et II, comme le développement d'un espace euro-méditerranéen de coopération dans le domaine de la justice, en soutenant le renforcement de la capacité des partenaires et en promouvant la modernisation de la justice, y compris un meilleur accès à la justice.

Ce projet est mis en oeuvre par le consortium dont le chef de file est l'Institut Européen d'Administration Publique (IEAP) et qui est composé de la FIIAPP (*Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Pública*), l'IRZ (*Deutsche Stiftung für Internationale Rechtliche Zusammenarbeit*) et la SOFRECO (Société Française de Réalisation d'Etudes et de Conseil). L'IEAP à Barcelone est l'Unité de gestion du programme pour le Projet EuroMed Justice III.

Les pays bénéficiaires de ce projet sont les pays partenaires du Voisinage Sud, à savoir : la République algérienne démocratique et populaire, la République arabe d'Égypte, Israël, le Royaume hachémite de Jordanie, le Liban, le Royaume du Maroc, la Palestine, la République arabe syrienne (qui fait formellement partie du projet même s'il y a une suspension temporaire et partielle du projet EuroMed Justice III en termes de participation syrienne), la République tunisienne et la Libye en tant que nouveau pays partenaire du Voisinage Sud bénéficiaire du projet.

Le projet EuroMed Justice III traite plus particulièrement de questions relevant des thèmes de l'accès à la justice et aide judiciaire, résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale, et droit pénal et droit pénitentiaire.

Les activités du projet consistent essentiellement dans la réalisation de groupes de travail (1^e phase du projet) et l'organisation de sessions de formation et de visites d'étude sur les 3 composantes du projet (2^e phase du projet). Des rapports de recherche et des manuels ont été élaborés au cours de la première phase et publiés à l'issue de celle-ci, et des modules didactiques seront présentés au cours de cette deuxième phase du projet.

Le séminaire de formation

Ce séminaire se situe dans le cadre de la première composante du projet: « Accès à la Justice et aide judiciaire ». La plupart des experts considèrent que la formation est au coeur même de tout processus de changement touchant les institutions qui fonctionnent bien et la bonne gouvernance. Une formation complète, équilibrée et plurielle est une condition préalable si l'on veut que l'administration de la justice soit respectée et digne de respect. C'est pourquoi, cette deuxième phase du Projet EuroMed Justice III est appelée à jouer un rôle significatif à travers les activités de formation en vue de contribuer à renforcer l'espace de justice euro-méditerranéen.

Le titre de ce séminaire est : « Introduction des technologies et des statistiques dans le judiciaire : l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans la justice ; les médias et la justice ».

Plus particulièrement, cette session se concentre sur le rôle pertinent que l'informatique et les nouvelles technologies ont acquis pour améliorer l'efficacité de la justice afin de garantir un accès à la justice adéquat à tous les citoyens. En outre, les participants ayant pris part aux activités de la première phase du projet ont souligné combien il est important de s'intéresser aux rapports entre les médias et les nouvelles technologies et la justice dans le travail quotidien des tribunaux.

A cet égard, les différents sous-thèmes traités nous permettront de réaliser une analyse approfondie de plusieurs aspects pertinents qui sont directement liés au rôle essentiel que l'informatique et l'information des mass médias jouent aujourd'hui pour rapprocher la justice des citoyens.

Ainsi, nous allons partager l'avis des experts internationaux et l'approche qu'ont les participants de ces questions à partir de leur propre perspective, de leur expérience et de leurs compétences respectives.

Grâce à une discussion approfondie et détaillée, nous connaissons la situation actuelle dans les domaines qui nous occupent ici : à savoir, « **L'influence des technologies et des statistiques pour les bureaux des procureurs et les tribunaux dans les pays partenaires du Voisinage Sud. Les technologies de l'information, la charge de travail et les retards indus dans les tribunaux ; «e-Justice et portails web : la communication avec les citoyens et les professionnels » ; « Le droit à l'information et l'administration de la justice : portée et limites ; protection des citoyens et des professionnels de la justice impliqués dans la procédure. » ; Les médias sociaux (TV, Internet, Facebook, radio, etc.) et l'administration de la justice : les nouvelles judiciaires. » ; « Comment les pays membres de l'UE traitent les technologies de l'information et les statistiques : élaboration de statistiques, collecte de données interne et externe dans le domaine de la justice, construction d'une base de données, communication interne et externe. » ; et « Le soutien des institutions judiciaires à la gestion et à l'administration dans le domaine de l'administration de la justice : une mention spéciale des techniques visant à améliorer la circulation des documents juridiques et des techniques destinées à mesurer les performances de l'administration de la justice. »**

Tous ces grands thèmes seront débattus à l'occasion de ce séminaire.

Ce séminaire nous permettra aussi de connaître les différentes caractéristiques que l'on rencontre dans la région et de mieux nous connaître mutuellement au travers d'un échange d'expériences et d'idées entre les participants.

Méthode de travail

Le point de départ est que tous les participants soient conscients du fait qu'ils seront les principaux acteurs du séminaire de formation dès lors qu'ils seront en mesure de partager leurs expériences et vues respectives sur les questions abordées.

Nous attendons des experts qui participent à ce séminaire qu'ils aient une connaissance approfondie des thèmes à l'ordre du jour et qu'ils puissent brosser un tableau détaillé de la situation actuelle dans leurs pays respectifs à ce sujet. Nous souhaitons aussi qu'ils se préparent à l'avance pour la discussion afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles.

Dans ce contexte et afin de garantir une bonne préparation, l'Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet fournira aux participants, au moins deux semaines avant la date du séminaire, l'ordre du jour du séminaire ainsi qu'une liste des documents pertinents traitant des questions abordées. Ces documents seront aussi disponibles sur le site Internet du Projet EuroMed Justice III où les participants pourront

les télécharger. Ils seront également remis aux participants sous forme de dossier à l'occasion du séminaire de formation.

En outre, il y a lieu de souligner que la méthodologie des sessions de formation ne repose pas sur la méthodologie traditionnelle faite de cours *ex cathedra*; au contraire, notre intention est de mettre l'accent sur des exposés interactifs et une approche pratique permettant un transfert de connaissances et d'expérience.

Il ne faut pas oublier que même si c'est l'expert qui détermine le cadre de son exposé, l'objectif des séminaires de formation n'est pas un simple transfert de connaissances, mais plutôt de donner aux participants la possibilité de partager leurs expériences et points de vue sur les questions qui sont traitées. Cette méthodologie nous permettra ensuite de profiter de l'expérience de nos collègues et, à notre avis, l'atmosphère de travail devrait faciliter les rapports entre les participants. A cet égard et aussi pour provoquer le débat, on introduira des études de cas ou ateliers dans les différents séminaires de formation en fonction des questions débattues.

La qualité des différentes sessions sera évaluée au moyen de formulaires d'évaluation qui seront remis aux participants à l'issue du séminaire. Après chaque séminaire de formation, ses résultats seront ainsi évalués par les participants, y compris les nouvelles connaissances et aptitudes acquises et la perception subjective qu'ont les participants du contenu et des formateurs. Il est très important que l'on sache dès le début quel est l'avis des participants, car nous savons que même si nous faisons de notre mieux pour garantir la qualité de chaque activité, les avis et points de vue des participants nous aideront à percevoir certains détails qui peuvent être améliorés pour les sessions futures.

Experts

Quatre (4) experts de chaque pays partenaire du Voisinage Sud sont censés participer à chaque séminaire de formation.

Groupe cible :

Fonctionnaires des ministères de la Justice et des autorités de l'administration des tribunaux, huissiers et autres personnels auxiliaires des tribunaux, juges, avocats et personnel des bureaux du procureur, formateurs appartenant à des institutions de formation judiciaire et représentants d'acteurs non gouvernementaux s'occupant des thèmes couverts par les séminaires, éditeurs de documents juridiques et services statistiques.

Plus particulièrement pour ce séminaire, il serait préférable que dans la mesure du possible les participants soient : hauts fonctionnaires du ministère de la Justice ayant des responsabilités et connaissances de questions telles que la direction stratégique de l'administration de la justice, de préférence dans les domaines des statistiques, de la communication et de la gestion de l'information, de l'e-Justice et des portails de la justice ; membres du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire ou d'une institution équivalente ayant des responsabilités ou connaissances de ces mêmes questions ou questions similaires ; et membres de la Cour suprême ou juges des cours de grande instance ayant des responsabilités ou connaissances de ces questions ou d'autres questions rattachées à la communication.

Les experts devront avoir le profil requis, posséder une grande connaissance et avoir une vision globale du sujet traité, et doivent être disposés à livrer une contribution effective au séminaire de formation.

Sachant qu'il y aura un "tour de table" le premier jour du séminaire, il faudra que chaque délégation prépare un bref exposé avant le séminaire.

La qualité des experts proposés est la principale garantie de voir les efforts que nous déploierons ensemble au cours des séminaires déboucher sur une bonne analyse et un diagnostic exact de la situation dans les domaines abordés, et sur un échange d'informations à la fois utiles, fiables et exactes.

Documentation

Une liste de la documentation de base sera remise par l'Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet au moins deux semaines avant la date du séminaire :

- Documentation internationale pertinente en la matière produite par l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, les Nations unies, etc.
- D'autres documents, le cas échéant, ceux fournis par les participants de nos partenaires du Voisinage Sud.
- Documents de travail.
- Bibliographie.

Ces documents seront envoyés aux participants avant la réunion en même temps que la liste de la documentation de référence. Ils seront également remis aux participants lors du séminaire.

Langues de travail

Français, anglais et arabe avec interprétation simultanée pendant toute la durée du séminaire.

Lieu du séminaire et hébergement des participants



Le séminaire se tiendra à :

DANUBIUS HOTEL GELLÉRT

Szent Gellért tér 1.
1111 Budapest, Hungary
Tél: +36-1-889-5500

<http://www.danubiushotels.com>